

Dossier de demande de subvention 2024 associations Vie Locale

Dossier à retourner avant le **15 décembre 2023** par mail : <u>associations@stdenislesbourg.fr</u> ou par courrier en mairie. Les dossiers reçus après cette date ne seront pas instruits.

<u>Préambule</u> : Les subventions seront attribuées en deux fois :

- Une subvention de fonctionnement, versée en mai 2024, selon les critères suivants : effectifs et nombre de salariés.
- Une subvention de projet (voir fiche projet) versée en août 2024 (après la réalisation du projet).

1. Eléments administratifs

Secrétaire :

Trésorier :

Autres membres:

- Identification de l'association

	postale et mail et téléphone) sont-elles diffusables Si non, quelles coordonnées sont communicables :
- Identification du représentan	t de l'association
Nom : Prénom : Fonction : Adresse mail : Numéro de téléphone :	
- Composition du bureau de l'a	ssociation
Président :	Vice-Président :

Secrétaire adjoint : Trésorier adjoint :

2. Eléments financiers

Budget prévisionnel (exercice 2023-2024 ou année 2024)

Charges directes	Montant	Recettes directes	Montant
TOTAL		TOTAL	

Joindre également le bilan comptable de l'exercice 2022-2023 ou de l'année 2023

3. Eléments liés à l'activité de l'association (sept 2023 - août 2024)

- Effectifs*

Moins de 16 ans	Plus de 16 ans

^{*}Les adhérents à la journée seulement ne doivent pas être notés, ils ne seront pas pris en compte

- Salariés

Nombre de salarié de l'association : Nombre d'équivalent temps plein (ETP) :

4. Projets (sept 2023 - août 2024)

Voir fiche(s) projet à compléter à retourner avant le 26 janvier 2024 (compléter une fiche par projet).